

Les Infos du Maire

1) Aire d'accueil des gens du voyage :

Un COPIL entre les communes d'ERROBI a été organisé, afin d'étudier la possibilité d'accueil des gens du voyage sur 2 terrains à Bassussarry. Cependant, les 2 terrains fléchés ne conviennent pas.

2) Dépôt de matériaux Durruty :

Le 29 septembre, les radios ont assailli le maire concernant le dépôt de matériaux Durruty et le bouchon qui se forme dans le cours de l'Urdains.

Monsieur le maire rappelle que ce dépôt Durruty est une installation classée et que par conséquent, elle ne relève pas de sa compétence, mais des services de l'Etat.

Cependant, concernant l'entretien de l'Urdains et la résorption du bouchon, l'entreprise et la police de l'eau travaillent ensemble pour trouver une solution.

D'autre part, le Département doit intervenir pour curer les buses situées sous la RD 932.

3) Sollicitation de l'association 3P pour le classement des arbres de la propriété SWICH en espace boisé classé :

La propriété dont il est question, était classée au PLU de 2014 en zone UD, sans protection particulière.

La révision de 2017, que nous avons conduite avec les services de la CAPB, a classé cette propriété en zone UC, avec une servitude de patrimoine paysager qui permet quand même, d'encadrer tout projet à venir.

Le Président de l'association, membre de l'opposition entre 2014 et 2020, avait voté contre le PLU qui prévoyait cette servitude paysagère.

Le classement en espace boisé classé qu'il préconise, relève d'une modification du PLU, qui doit être menée par la CAPB.

Monsieur Le Maire n'ai pas favorable au classement de cette propriété en espace boisé classé, car il faudrait alors le faire sur l'ensemble du territoire de la commune.

La question a été posée à la CAPB, afin de connaître son avis sur le sujet, dont voici la réponse :

« Il est à noter que le PLU de Bassussarry, approuvé en 2017, offre d'ores et déjà des mesures de protection conséquentes sur la parcelle de M. SWICH. En effet, l'article L 151-23 du code de l'urbanisme qui s'y applique a permis d'identifier et localiser des éléments de paysage jugés majeurs et donc, de délimiter graphiquement, le secteur comme étant à protéger (notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques). Cette protection, indéniablement plus souple qu'un classement en EBC, permettra néanmoins de bloquer/améliorer tout projet qui viendrait dénaturer ce site ou remettre en cause la continuité écologique identifiée.

Par ailleurs, d'un point de vue juridique, la modification ne serait exécutoire qu'après enquête publique. Or, comment expliquer/justifier, de renforcer une servitude sur la parcelle susnommée et aucun autre terrain de Bassussarry ? »

La question est posée au conseil municipal, qui n'y est pas favorable non plus.

▪ Question de M. Philippe ENSALES : Le propriétaire est-il au courant ?

Monsieur Le Maire : oui, mais pour le moment, il ne compte pas vendre.

Yannick BASSIER : en 2017, lors de la révision générale du PLU, il a été demandé aux administrés de se manifester s'ils souhaitaient déclarer un élément de paysage, afin que la commune envisage sa protection. Une seule administrée s'est manifestée, et le pin parasol en question a été classé en élément paysager à sauvegarder dans le PLU.

Egalement, en début de mandat, M. Philippe BIGOTEAU en a parlé dans « la feuille verte » : une seule réponse lui est parvenue.

Tour de table :

➤ Valérie RECART :

- Semaine du climat : la CAPB a décidé d'organiser une semaine pour le climat à l'échelle du Pays Basque, avec plusieurs animations prévues sur le territoire. Les 11 communes du pôle ERROBI se sont engagées dans une action de diminution de l'éclairage public. Pour Bassussarry, cela se traduit par une coupure de l'éclairage public entre 23h et 6h du matin, au Bourg, sur la Route des Pins et au Golf.

L'action a été bien accueillie par les administrés.

- Le marathon international de Biarritz : Il aura lieu le 5 juin 2022 et passera par Bassussarry. Les organisateurs espèrent avoir au moins 3 000 participants.

➤ Mikel AMILIBIA :

- Basusarri Kantuz : Après la réussite du marché des producteurs, dont le dernier a eu lieu le 4 octobre, et afin de garder une animation régulière sur le bourg tout au long de l'année, il est proposé d'organiser un rassemblement sur la Place du village, toujours les 1^{er} vendredis du mois, afin de chanter des chants basques. Tout le monde peut venir y participer.

Ce premier rendez-vous de Basusarri Kantuz est fixé au vendredi 5 novembre à 19h.

- Arimen Gaua : la nuit des âmes... le dimanche 31 octobre 2021 de 17h à 21h, l'ikastola organisera des animations pour halloween, version basque : concours de citrouilles et de déguisements, danses traditionnelles.

